



Affiches de vente immobilière

Par **dodo77600**, le **25/03/2009 à 16:45**

Bonjour,
Je dois vendre mon appartement le plus rapidement possible.
Je souhaiterais savoir si j'ai le droit de mettre des petites affiches de vente de cet appartement dans mon immeuble et dans d'autres endroits comme la gare, l'école, la mairie, la boulangerie...
En vous remerciant d'avance pour votre aide,
Cordialement,
DP

Par **Tisuisse**, le **25/03/2009 à 18:37**

Bonjour,
Tout à fait.
Un conseil cependant : alors qu'une agence immobilière prendra certes une commission, laquelle s'ajoute à la somme que vous demandez, c'est elle qui s'occupera de toutes les formalités administratives et des résolutions de problèmes, en accord avec le notaire. La promesse de vente, ou compromis, sera établi sur un document prévu par l'agence, donc aucune clause ne sera omise.